



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juillet 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	27/06/2012
Affichage	27/06/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : URBANISME 2

**OBJET : REALISATION D'UN
RESERVOIR D'EAU A
FONTCHRISTIANNE
PARCELLE B 1397.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

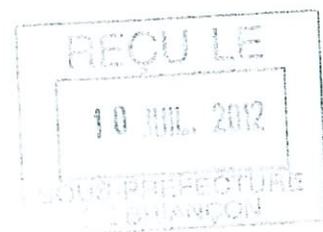
Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à FROMM Gérard.
MARCADET Didier pouvoir à MUSSON Pascal.
DAVANTURE Bruno pouvoir à PEYTHIEU Eric.
ROUBAUD Sabin pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, MARCADET Didier, NICOLOSO Alain, DAVANTURE Bruno, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Afin de réaliser le projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de l'ensemble du quartier de Fontchristianne et d'établir une réserve conséquente d'eau pour la défense contre l'incendie, la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome projette de réaliser un réservoir enterré de 500 m³.

Le projet est situé sur la parcelle communale cadastrée section B 1397 d'une superficie de 40 939 m² sur laquelle se trouve le terrain est desservi par une voie communale (ancienne voirie militaire).

Considérant que cette parcelle est située en zone N du Plan Local d'Urbanisme en vigueur, dont le règlement autorise les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif,

Considérant que ce projet n'est pas situé dans un espace boisé classé à conserver ou à créer et n'est pas concerné par une demande d'autorisation de défrichement,

Considérant que ce projet est situé dans le périmètre de protection d'un Monument Historique et que l'Architecte des Bâtiments de France a été associé à l'étude de faisabilité du projet,

Considérant que ce projet est d'intérêt collectif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome à déposer un Permis de construire pour la réalisation de ce réservoir, situé sur la parcelle communale cadastrée section B 1397,
- D'autoriser la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome à réaliser les travaux de création d'un réservoir enterré de 500 m³ sur cette parcelle,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 09 JUIL. 2012
PUBLIÉ LE 09 JUIL. 2012
NOTIFIÉ LE 11 JUIL. 2012

Département : HAUTES ALPES

Commune : BRIANCON

Section : B
Feuille : 000 B 08

Échelle d'origine : 1/4000

Date d'édition : 17/01/2012
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la réforme
de l'Etat

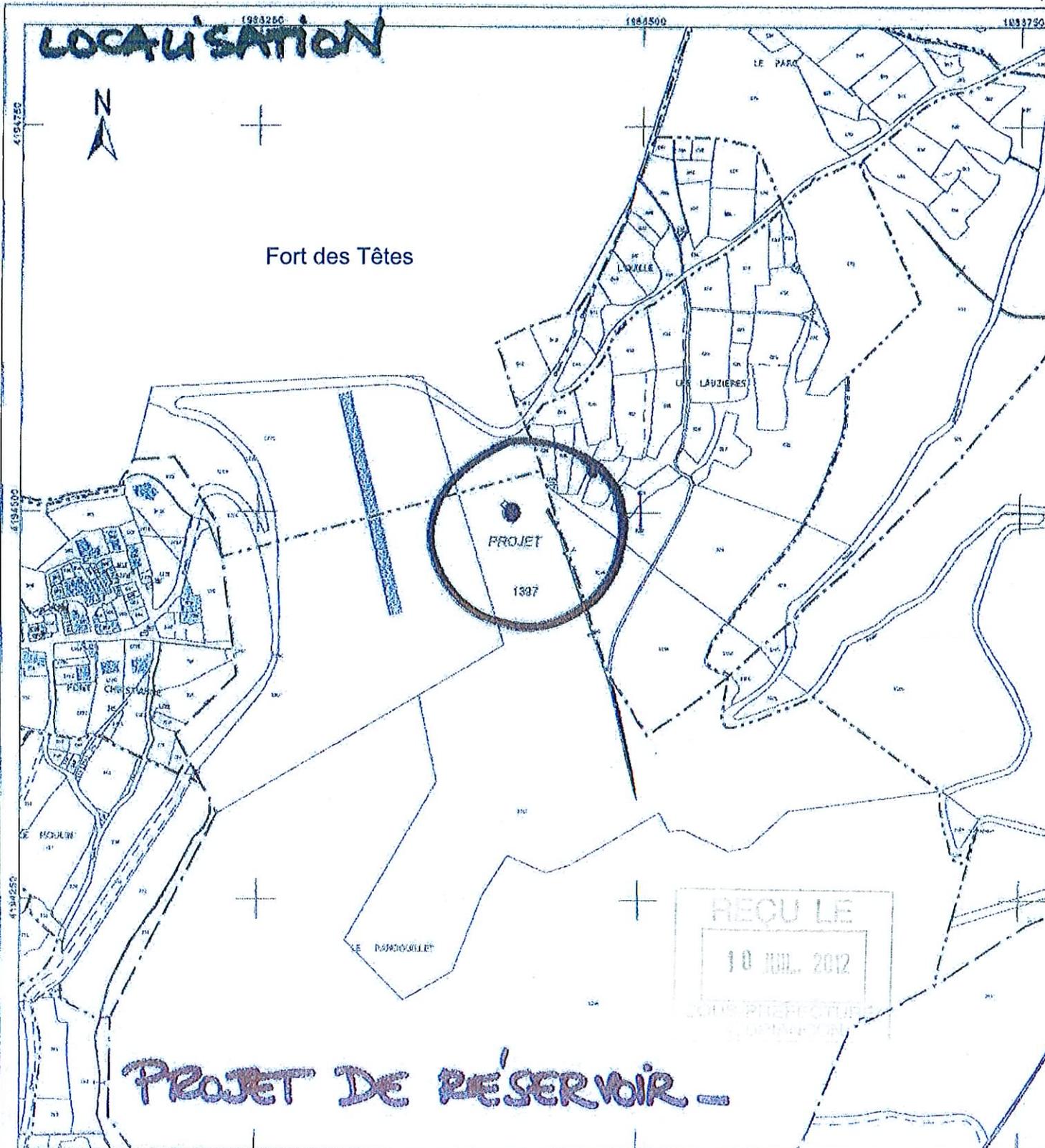
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par
le centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion Cadastre
Cité Administrative Desmichels BP 1002 054
05010 GAP Cedex
Tel. 04.92.40.16.92 - fax 04.92.40.16.90
cdli.gap@dgfip.finances.gouv.fr

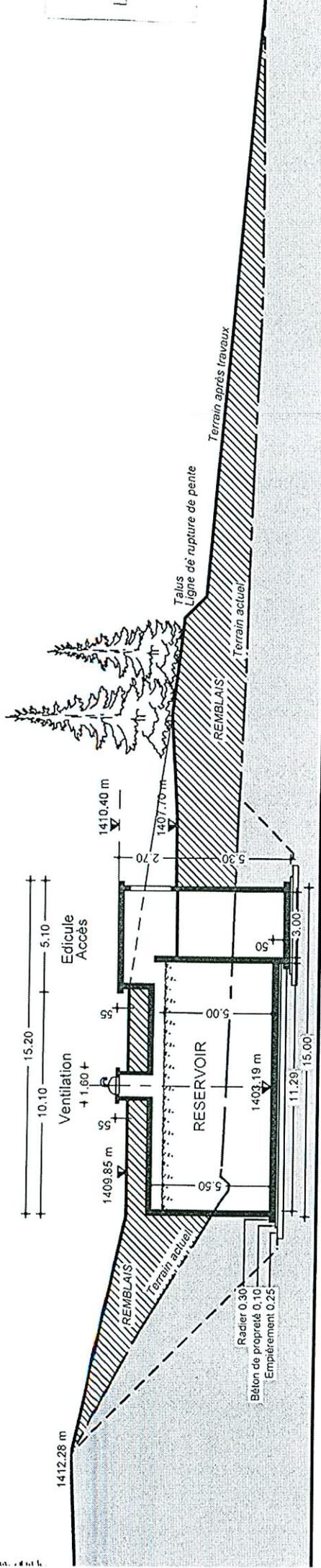
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Extrait cadastral
Echelle 1/5000e



RECUS
10 JUL 2012



rain après travaux
rain naturel avant travaux
rassement pour travaux